ISSN: 2658-8455
Volume 4, Issue 2-1 (2023), pp. 45-68.
© Authors: CC BY-NC-ND

IJAFAME
International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management & Economics

L'inclusion financière face au gouffre de la pauvreté et de l'exclusion

Financial inclusion and the chasm of poverty and exclusion

Alioune Niang MBAYE, (***Docteur en Sciences économiques***)
Institut Africain de Développement Local Thiès, SÉNÉGAL

Adresse de correspondance :	163 10eme RIAOM Thiès SÉNÉGAL Adresse de l'établissement IADL SÉNÉGAL Code postal 221 33 951 35 35.
Déclaration de divulgation :	Les auteurs n'ont pas connaissance de quelconque financement qui pourrait affecter l'objectivité de cette étude.
Conflit d'intérêts :	Les auteurs ne signalent aucun conflit d'intérêts.
Citer cet article	MBAYE, A. N. (2023). L'inclusion financière face au gouffre de la pauvreté et de l'exclusion. International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management and Economics, 4(2-1), 48-68. https://doi.org/10.5281/zenodo.7785942
Licence	**Cet article est publié en open Access sous licence CC BY-NC-ND**

Received: February 04, 2023 *Accepted: March 29, 2023*

L'inclusion financière face au gouffre de la pauvreté et de l'exclusion

Résumé

Face à l'acuité de la pauvreté, l'inclusion financière se positionne toujours comme une actualité. Elle ambitionne d'extirper les pauvres du gouffre de l'exclusion et de la marginalisation.
L'inclusion financière et la proportion d'individus ou d'organisation accédant à des services financiers d'une gamme variée comme l'épargne, le crédit, les moyes de payement et l'assurance (BM, 2015).
Ainsi, l'inclusion financière apparait comme une stratégie universelle de lutte contre la précarité. Son exploration à partir d'une revue de la littérature a permis, dans cet article, de dresser ses contours historiques et théoriques.
Avec une ancienneté réelle, à travers le mont-de-piété, l'inclusion financière s'est fortifiée au fil des âges dans ses performances pour se généraliser dans toutes les contrées de la planète. Elle est adoptée ainsi comme une stratégie inclusive de lutte contre la pauvreté par l'octroi de capacités d'accès à une gamme de service financier.
Même si sa finalité est de donnée aux pauvres, la possibilité d'intégrer les finances, deux approches aux allures contradictoires se sont côtoyées pour alimenter la réflexion théorique. Les éléments les plus saillants de leur opposition sont la quête de la rationalité et la recherche d'une portée sociale étendue.
Toutefois, bien qu'apparemment contradictoire ses approches convergent, tout en se complétant, sur trois déterminants qui fonde les performances de l'inclusion financière.
Il s'agit en l'occurrence de l'accessibilité financière, l'utilisation des services financiers et enfin le niveau de qualité.
Ces trois déterminants sont abordés dans la littérature comme étant les fondements des performances des stratégies d'inclusion financières.
À ce titre, ils sont analysés dans différents contextes pour déterminer les méthodologies éprouvées pour leur mise en œuvre.

Mots clés : Inclusion financière ; Pauvreté ; Approche
Classification JEL : G20, G21
Type de l'article : Article théorique.

Abstract

In the face of acute poverty, financial inclusion is still a topical issue. It aims to lift the poor out of the abyss of exclusion and marginalization.
Financial inclusion refers to the proportion of individuals or organizations accessing a range of financial services such as savings, credit, payment instruments and insurance (WB 2015).
Thus, financial inclusion appears to be a universal strategy for fighting poverty. This article explores the historical and theoretical contours of financial inclusion through a review of the literature. With a real antiquity, through the pawnshop, financial inclusion has been strengthened over the years in its performance to become widespread in all parts of the world. It has been adopted as an inclusive strategy to fight poverty by providing access to a range of financial services.
Even though its purpose is to give the poor the possibility of integrating finance, two approaches with contradictory appearances have come together to feed the theoretical reflection. The most salient elements of their opposition are the quest for rationality and the search for broad social outreach.
However, although seemingly contradictory, these approaches converge, while complementing each other, on three determinants that underpin the performance of financial inclusion.
These are affordability, use of financial services and quality.
These three determinants are discussed in the literature as the foundations of the performance of financial inclusion strategies.
As such, they are analyzed in different contexts to determine proven methodologies for their implementation.

Keywords: Financial inclusion; Poverty; Approach
Classification JEL: G20, G21
Paper type: Theoretical Research

ISSN: 2658-8455
Volume 4, Issue 2-1 (2023), pp. 45-68.
© Authors: CC BY-NC-ND
IJAFAME
International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management & Economics

1. Introduction

Dans ce papier, nous faisons la revue de la littérature en vue d'étayer l'inclusion financière par des études théoriques et empiriques. L'inclusion financière, avec une ancienneté certaine, c'est confirmé au fil du temps comme une stratégie de lutte contre la pauvreté.
La pauvreté est d'une certaine acuité en Afrique subsaharienne et elle reste une priorité dans les stratégies de développement économique et social. Il est établi que parmi les causes de la pauvreté il y figure en bonne place l'exclusion financière.
Ainsi, l'inclusion financière est adoptée comme une mesure d'inclusion sociale et économique des personnes en situation de pauvreté.
La banque mondiale (2014) la considère comme la proportion d'individus et d'organisations qui accède à une gamme variée de service financier comme l'épargne, le crédit, les moyens de payement et l'assurance.
Ainsi, il est traité, dans cet article des théories et approches développées au sujet de l'inclusion financière en tant que stratégie de lutte contre la précarité. La pauvreté avec son caractère multidimensionnel intègre en plus du dénuement matériel l'exclusion financière.
L'inclusion financière a été abordée dans la littérature comme une stratégie d'inclusion sociale et économique des personnes en situation de pauvreté. En effet, les personnes en situation de pauvreté, en accédant au service financier, se positionnent comme de véritables acteurs économiques par le développement d'activité productive et l'intégration des marchés. Sous ce rapport, il est établi un lien entre l'exclusion financière et l'exclusion économique. Par ailleurs, il est prêté à l'inclusion financière une ancienneté sur le plan historique, mais sa finalité demeure l'accès des pauvres à des services financiers.
En outre, à partir du moment qu'elle s'intéresse à l'accès des pauvres aux services financiers, elle est une stratégie de lutte contre l'exclusion sociale et économique.
Et à tout point de vue, l'exclusion sociale et économique soulève la question des inégalités sociales, économiques, prises en charge dans les stratégies de développement. Cela lui prête une portée scientifique à travers des enjeux sur le développement et des approches à son sujet que nous allons aborder dans ce papier.
En définitive, la littérature s'intègre dans la problématique de l'exclusion financière avec toutes les questions qu'elle soulève. À cet effet, des théories et des travaux ont été explorés à partir d'ouvrages, d'articles, de revues et de rapports d'études.
L'inclusion financière a suscité différentes approches qui mettent en face les « Welfaristes » et les institutionnalistes qui se sont accordés sur les déterminants que sont : l'accessibilité, l'utilisation et le niveau de qualité.
Ces deux écoles, bien qu'apparemment opposées, poursuivent la même finalité.
En réalité, les « Welfaristes » se focalisent sur la portée sociale de l'inclusion financière alors que les institutionnalistes s'intéressent à la rentabilité financière.
À travers cet article, il est question d'explorer la littérature en vue d'étayer l'inclusion financière par des études théoriques et empiriques.
Le reste de l'article est structuré comme suit :
La première section clarifie le concept d'inclusion financière en tant que stratégie de lutte contre la pauvreté. La deuxième section, quant à elle, cerne les approches de l'inclusion financière.
Enfin, la dernière section aborde les déterminants de l'inclusion financière en l'occurrence l'accès, l'utilisation et la qualité.

2. L'inclusion financière : une stratégie de lutte contre la pauvreté

L'inclusion financière, à travers tous les âges, a pris en charge dans ses finalités l'accès des pauvres et des organisations aux services financiers. Dans cette section, nous mettons en évidence cette réalité à travers un rappel historique avant de souligner ses principes et son rapport avec la lutte contre la pauvreté. Après avoir dégagé des perspectives d'élargissement du champ de l'inclusion financière, nous allons cerner ses enjeux aux plans social et économique.

2.1 Rappel historique de l'inclusion financière

L'inclusion financière, dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, à travers le financement des activités génératrices de revenus et les besoins sociaux, a toujours été d'un intérêt notoire (Verbraeken, et al., 2009).

Son profil historique lui prête une ancienneté réelle, car elle remonte environ au 15ième siècle avec l'expérience des monts-de-piété. Forte d'une riche expérience, l'inclusion financière s'est imposée dans beaucoup de contrées en Europe avant de s'élargir plus tard en Asie puis en Afrique (Verbraeken, et al., 2009).

Il reste contant, dans toute la trajectoire historique de l'inclusion financière, que la fourniture de services financiers aux personnes en situation de pauvreté est l'unique finalité.

À travers ce survol historique, nous identifions un repère de départ de la pratique de l'inclusion financière des pauvres pour ensuite nous appesantir sur son adoption dans les pays du tiers monde notamment en Asie et en Afrique.

❖ Les monts-de-piété : un système classique d'inclusion financière

L'évolution de la microfinance, à travers le temps, montre la volonté de ses promoteurs de faciliter l'accès des pauvres aux services financiers tout en combattant les pratiques usurières. Ces motivations se constatent aisément dans les premières expériences de microcrédit mises en place avec les monts-de-piété en 1462.

En effet, la revue d'histoire de la protection sociale affirme que les moines franciscains, du fait de leur position et leur relation avec les pauvres, avaient pris conscience des effets de l'usure sur les populations vulnérables et ont travaillé à mettre en place un système de crédit approprié. Ainsi, Guillaume (2011, pp. 25-40) affirme que Bernardin de Terni en 1462 avait fondé le premier mont-de-piété à Pérouse en mettant en place un établissement de prêts sur gages à partir de fond. Cet établissement apportait une aide financière temporaire contre la remise d'un bien et concernait principalement les travailleurs à revenus faibles, les artisans et les petits commerçants en situation de précarité. Avec son modèle d'économie sociale et solidaire, le mont-de-piété de Pérouse ne cherchait guère la rentabilité extrême et les profits exorbitants.

C'est pourquoi, plus tard, Bernardin de Feltre introduisit une réforme sur les monts-de-piété en leur dotant d'une forme plus adaptée avec une exigence de performances financières (Guillaume, 2011, p. 25-40). Ainsi, il proposa l'idée d'appliquer un taux d'intérêt faible sur les prêts en vue de répondre aux frais de fonctionnement en 1493.Nous constatons donc que la quête de la performance financière dans la microfinance remonte bien à l'époque des monts-de-piété. L'essor des monts-de-piété s'est construit certes dans le temps grâce aux performances réalisées dans le cadre de la lutte contre la précarité, mais le chemin a été très long.

En effet, ce système est apparu au nord de l'Italie qui dominait l'économie Européenne pour ensuite se propageait au nord du continent à partir du XVIIème siècle. La propagation des monts-de-piété durant cette époque qui correspondait à l'apparition d'un nouveau centre économique en Europe a favorisé son élargissement progressif jusqu'au XIXème siècle dans tout le continent Européen. Avec l'évolution des structures socioéconomiques et le désir de prendre en charge les personnes en situation de précarité, les monts-de-piété se sont très vite institutionnalisés pour se positionner comme une force économique.

ISSN: 2658-8455
Volume 4, Issue 2-1 (2023), pp. 45-68.
© Authors: CC BY-NC-ND
IJAFAME
International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management & Economics

Ainsi, leurs succès se sont très vite amplifiés avec l'évolution sociale et économique jusqu'à favoriser d'autres formes d'inclusion financière en Europe. En ce sens, le « Monte dei Paschi di Siena » s'était établi à Sienne pour poursuivre les mêmes objectifs à savoir faciliter l'accès des pauvres aux services financiers et lutter contre les pratiques usurières. Il proposait un système de prêt sur gage à faible intérêt ou gratuit pour des personnes en situation de précarité. En outre, en France, un mont-de-piété fut fondé à Avignon en 1610 par la Congrégation de Notre-Dame de Lorette. Cette structure avait très rapidement enregistré de réelles performances en matière d'intégration des personnes en situation de précarité dans les circuits financiers.
Il en est de même du mont-de-piété de Lille fondée en 1610 qui avait effectivement participé à la vulgarisation de ce modèle d'inclusion financière des pauvres. Dans la ville parisienne, le premier mont-de-piété fut ouvert le 27 mars 1637 par le fondateur de La Gazette de France, Théophraste Renaudot. Ce n'est que cinq ans plus tard que le Roi Louis XIII autorisa 58 autres villes du royaume de France à établir des monts-de-piété.
Mais force est de constater que le succès des monts-de-piété ne pouvait pas avoir une appréciation positive de la part des praticiens de l'usure qui se voyaient obliger de faire un « lobbying » pour sauvegarder leurs intérêts. Ainsi, comme le précise Béraud « le 1er mars 1644, le parlement sort un arrêté pour mettre fin à l'institution sous la pression des usuriers qui pratiquent un taux d'intérêt de l'ordre de 120 % » (Guillaume, 2011, pp. 25-40).
Mais en réalité, les monts-de-piété ont beaucoup contribué à l'imagination d'un dispositif d'inclusion financière pour éviter d'exclure socialement et économiquement les personnes en situation de pauvreté et de précarité. Son influence sur l'évolution de la microfinance est certaine et s'est construite à travers des siècles par la mise en œuvre d'un dualisme en matière d'accès aux services financiers. Il s'agit de la coexistence d'une « macro-finance » ou finance des riches d'une « microfinance » ou finance des pauvres.

❖ Le modèle coopératif Allemand

Le modèle coopératif Allemand a exercé une influence significative dans les systèmes d'inclusion sociale et financière avec une base productive. Au milieu du XIXe siècle, le monde paysan est fragilisé en Allemagne par une baisse des productions agricoles qui avait engendré des famines répétitives.
Ainsi, la question de la survie des populations devient une urgence et a alimenté une série de réflexions et d'actions. En effet, les agriculteurs subissaient les exploitations d'usuriers qui ont servi de base à une réaction constructive d'une réflexion inspirée à la fois par le socialisme utopique, base du système coopératif français et anglais et le christianisme social.
Raiffensen (F.G.) (1818-1888), fonctionnaire prussien et protestant, va transformer cette situation désolante « du monde paysan » en une force créatrice de richesses avec la mise en place, en 1846, de « l'Association pour le pain » (Philippe Naszályi, 2010). Cette association de type coopérativiste encourage la production collective basée sur la solidarité construite à partir de la conscience collective.
Ce modèle a, toutefois, une portée trop sociale qui a permis à Raiffensen (1818-1888) de se rendre compte que ce système coopératif développe une inclusion financière axée sur le crédit propice à la génération de souffrance et de difficulté pour les paysans.
En effet, les crédits n'étaient pas articulés sur les niveaux socioéconomiques des emprunteurs. C'est pourquoi, dans la perspective d'alléger les difficultés des paysans, ce modèle avait pris l'option de développer des crédits bon marché. C'est dans ce cadre que fut créé la « Caisse d'épargne et de crédit » en 1864 où les membres sont des associés ayant fournis un apport personnel. L'épargne collectée est octroyée sous forme de crédits à ceux qui en ont besoin à des conditions abordables et acceptées par tous les associés. Ces caisses d'épargne et de crédit ont enregistré un succès considérable jusqu'à favoriser une augmentation constante de leurs sociétaires. Cela a beaucoup contribué à la volonté de créer des organisations faîtières

regroupant plusieurs caisses avec la mise sur pied d'un organisme central appelé à définir les politiques et à coordonner les différents processus.
Comme le souligne Verbraeken et al. (2009), ce système d'inclusion financière s'impose ainsi comme une Banque populaire à la base de changements sociaux très significatifs. En effet, ces changements étaient des conséquences logiques de la mise en œuvre des principes qui fondaient le modèle coopérativiste. Parmi ces principes, nous pouvons en retenir :

- L'existence d'un objectif commun et d'une mission sociale comme l'amélioration des conditions de vie des populations ;
- Le fait de donner la priorité à l'individu, pas en tant que bailleur de fonds, mais en tant que personne souhaitant se développer socialement ;
- L'accessibilité des coopératives à tous ceux qui désirent devenir membres pour induire un idéal de démocratie ;
- La prise de décisions de manière démocratique et consensuelle pour garantir à chaque membre ;
- Le choix des administrateurs par les membres associés pour respecter le critère de l'autonomie ;
- L'existence de liens sociaux solides et d'une confiance entre les dirigeants de la coopérative et la communauté ;
- Les membres sont à la fois clients et copropriétaires ;
- Les coopératives se développent à partir de la communauté locale et y sont ancrées ;
- La coopérative doit pouvoir se baser sur l'épargne des membres pour accorder des crédits ;
- Le crédit est accordé uniquement aux membres solvables ;
- La confiance solidaire et le contrôle social sont déterminants dans le succès ;
- L'objectif principal de la coopérative est de fournir du crédit à un taux avantageux ;
- Le bénéfice est secondaire, mais est important dans la mesure où il permet à la coopérative de poursuivre son action (Verbraeken et al, (2009)).

Ce modèle coopérativiste a inspiré beaucoup d'institutions et s'est très rapidement propagé en Europe, en Amérique du Latin, en Asie et plus tard dans les pays africains.

❖ **La Grameen Bank : une expérience d'inclusion financière dans le tiers monde**

D'apparition ressente, la Grameen Bank a été créée en 1976 par l'économiste Muhammad Yunus, père fondateur du microcrédit dans le tiers monde. Lors d'une terrible famine au Bangladesh en 1974, la Grameen Bank en tant qu'institution non commerciale a émergé pour octroyer des microcrédits aux femmes.
Il s'est fait, une idée précise sur la situation des femmes par l'envoi de ses étudiants sur le terrain. Il identifia ainsi les causes de la précarité des femmes pour ensuite déterminer des moyens pour leur faire sortir de leurs dures conditions. Ses investigations lui avaient révélé que les tisserandes interrogées avaient toutes des dettes auprès d'usuriers qui les maintenaient dans une situation de dépendance.
En effet, les femmes n'étant pas en mesure de rembourser leur dette se retrouvaient ainsi dans un cercle vicieux de pauvreté. Après avoir remboursé pour elles leurs dettes, il leur octroya un microcrédit tenant compte de leur spécificité, de leurs conditions de vie et de leurs possibilités.
C'est dans ce contexte que la Grameen Bank ou Banque des Pauvres a été créé avec comme objectif principal l'octroi de crédits à des personnes pauvres pour d'une part éviter leur marginalisation et d'autre part favoriser l'accès aux services financiers pour soutenir durablement les activités économiques. Mais il existe, derrière tout le dispositif de facilitation de l'accès aux services financiers des femmes, une réelle volonté de les protéger contre les pratiques usurières induisant une dépendance chronique et une exposition à une précarité.

ISSN: 2658-8455
Volume 4, Issue 2-1 (2023), pp. 45-68.
© Authors: CC BY-NC-ND
IJAFAME
International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management & Economics

En outre, avec la difficulté des femmes à constituer des garanties physiques suffisantes pour les préteurs, la caution solidaire a été adoptée comme une alternative de garanties pour les personnes en situation de pauvreté. La Grameen Bank avait donc lancé une nouvelle idée, notamment l'inclusion financière des pauvres à partir de mécanismes d'autopromotion et de participation volontaire pour induire un modèle de microfinance axé sur la lutte contre la précarité et la dépendance. En outre, le succès de la Grameen Bank se situe dans sa capacité à concilier la logique financière et celle de la solidarité qui mise sur une valorisation des personnes en situation de pauvreté. Ils ont un bon « risque bancaire » et remboursent leurs prêts parfois même mieux que les riches.
En octobre 1983, la Grameen Bank se voit conférer le statut de banque indépendante. Ainsi, à la fin des années 90, le succès du microcrédit a donné naissance à la microfinance qui englobe aujourd'hui toute une gamme de services financiers à destination des pauvres : crédit, épargne, assurance transfèrent d'argent, mobil money etc.

❖ La microfinance en Afrique

La microfinance est apparue plus tard en Afrique sous conjonction de l'acuité de la pauvreté. Selon Africa Microfinance Action Forum (2008), les premières SACCO seraient arrivées en Afrique par le Ghana en 1951 (AMAF, 2008, p. 143). De plus, la première union de crédit semi-formelle se serait établie au nord du Ghana, en 1955, avec l'appui des missionnaires catholiques canadiens (Bank of Ghana (BOG), 2007).
Par ailleurs, nous notons au Nigéria l'existence de collecteurs d'épargne ou collecteurs susu. Ces derniers se chargeaient de la collecte périodique de l'épargne des individus au début du 20^{e}siècle. Ce modèle s'est ensuite étendu au Ghana (Johnson & Victor, 2007).
À ce sujet, Chao Beroff et al. (2000), soutiennent que les organisations d'épargne et de crédit en Tanzanie se sont développées dans les années 1960, même si leurs prémisses étaient constatées depuis 1938. Dans les années 80, avec les vastes programmes d'ajustements structurels pour l'Afrique, sont apparues les caisses villageoises d'épargne et de crédit autogérées au Mali (AMAF, 2008, p. 143)
Cette période avait consolidé la microfinance comme une piste à explorer pour protéger les individus et les ménages en situation de pauvreté. Ainsi, à partir des années 1980, nous avons noté l'émergence d'une véritable industrie du microcrédit en Afrique.
D'ailleurs, le premier Sommet mondial du microcrédit s'est tenu à Washington en février 1997 pour accompagner ce processus révolutionnaire de généralisation de l'accès aux services financiers. En outre, les Nations Unies avaient aussi décrété 2005 comme l'année internationale du microcrédit (UNCDF, 2006, p. 184).
Ces deux initiatives majeures ont beaucoup contribué au renforcement de la microfinance en tant que stratégie de lutte contre la pauvreté.
Ce bref survol de l'historique de la microfinance nous montre l'ancienneté de ces pratiques avec une focalisation sur l'amélioration des conditions des vies des personnes en situation de précarité. Si les monts-de-piété avaient l'unique ambition d'inclure financièrement les pauvres et de les protéger contre les usuriers, le modèle coopérativiste Allemand a fait de la production un socle pour impulser un système d'épargne et de crédits avec la mise en place d'un dispositif d'organisations et de managements.
En outre, l'extension de la microfinance dans les pays du sud peut être considérée comme une réponse pratique à l'accentuation de la pauvreté et du « mal vivre ». Il se dégage de toute l'évolution de la microfinance une volonté d'inclure financièrement des personnes en situation de pauvreté et par la même occasion leur extirper de l'univers de la marginalisation. Ce succès notoire de l'inclusion financière l'a prêté à divers enjeux qui ont consolidé sa place dans l'économie.

2.2 L'inclusion financière en question

Diverses recherches ont été réalisées sur les stratégies d'inclusion financière avec une panoplie de théories et de pratiques qui sont loin d'évacuer les points de divergences sur la question.
La finance inclusive est un centre d'intérêt pour les économistes du fait de son intégration parmi les leviers de la lutte contre la pauvreté. Le développement durable, dans sa quête d'établissement de sociétés justes et équitables, se préoccupe des personnes en situation de pauvreté et de leur inclusion financière.
Le terme « inclusion financière » fait référence au fait de procurer l'accès aux services financiers à « tous » (CGAP & Banque Mondiale, 2009, p. 92). Elle permet aux individus et aux organisations en situation d'exclusion financière d'accéder aux services financiers.
Toutefois, « la finance inclusive n'exige pas que tous ceux qui sont admissibles utilisent tous les services, mais qu'ils doivent être en mesure de choisir de les utiliser s'ils le désirent » (UNCDF, 2006, p. 184). L'essentiel est que les personnes exclues financièrement puissent accéder aux services financiers et les utiliser.
Par ailleurs, « l'inclusion financière définit la possibilité pour les individus et les entreprises d'accéder à moindre coût à toute une gamme de produits et de services financiers utiles et adaptés à leurs besoins. Il s'agit de l'accès aux moins de transactions, de paiements, d'épargne, de crédits et d'assurance proposés par des prestataires fiables et responsables » (Banque mondiale, 2014).
Le coût devient donc un élément d'appréciation de l'inclusion financière considérée comme une mesure d'équité sociale et économique en faveur des personnes en situation de pauvreté.
En outre, la diversité des services et produits financiers ainsi que leur adéquation à la demande exprimée sont des éléments d'appréciation de l'inclusion financière. En ce sens, l'exclusion financière devient l'incapacité d'un individu à accéder à des services financiers appropriés (Carbo et al., 2005, p. 184). L'exclusion financière entraine donc une marginalisation, voire même un « handicap » dans l'accès ou l'usage comme le souligne Morvant-Roux et al. (2007, pp. 55-70).
Par ailleurs, il est possible d'apprécier le niveau de développement économique d'un pays à travers la proportion d'individus et d'entreprises qui accèdent aux services financiers. C'est pourquoi nous pouvons positionner la finance inclusive dans les pays en voie de développement comme une politique sociale devant garantir aux pauvres et aux plus pauvres une inclusion sociale et économique.
Toutefois, nous considérons l'inclusion financière comme une stratégie de généralisation de l'accès aux services financiers, aux entreprises, aux ménages et aux individus exclus par le système bancaire classique dans un souci de leur garantir une participation économique effective et une habilitation pour pouvoir faire face à la satisfaction de leurs besoins et à l'amélioration de leurs conditions de vie.
Ainsi, il convient de relativiser la finalité salutaire, car la proximité et l'intérêt d'un service financier ne sont intéressants que si l'on a la garantie d'accès et la capacité de remboursement et d'épargne. Ce qui n'est toujours pas le cas face à un gap financier de survie concernant l'extrême pauvreté générale.
Par ailleurs, vu l'étendue des finalités poursuivies par la finance inclusive, il est donc possible d'élargir son champ aux systèmes locaux, d'épargne et de crédit qui poursuit les mêmes objectifs que la microfinance. En effet, la microfinance, par essence, dès son origine, était un système d'inclusion sociale et économique d'individus à revenus faibles ou précarisés aux services financiers. Helms (2006, p. 170) soutient que le terme microfinance a été introduit dans le domaine de la finance au cours des années 1990.
Boyé et al., (2006, p. 304) considèrent aussi que « les organisations financières ont cherché, avec la microfinance à s'adapter aux besoins de leurs clients ». C'est ce qui a garanti à la microfinance des conditions favorables à sa démultiplication dans beaucoup de contrées du

ISSN: 2658-8455
Volume 4, Issue 2-1 (2023), pp. 45-68.
© Authors: CC BY-NC-ND
IJAFAME
International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management & Economics

monde. Cela est d'autant plus vrai, car, la microfinance est un système financier miniaturisé dans la perspective d'une adaptation de l'offre de services financiers aux besoins spécifiques de groupes et d'individus naturellement exclus par le système financier classique du fait de la faiblesse de leurs revenus.

Mais la microfinance ne peut guère prétendre à elle seule pouvoir apporter une solution efficace pour la réduction de la pauvreté. C'est pourquoi, les tontines, les coopératives d'épargnes et de crédits, les associations villageoises d'épargne et de crédits et les groupes d'épargne pour le changement sont valorisés pour inclure financièrement le maximum de personnes en situation de précarité. Les banques classiques assouplissent souvent leur condition pour attirer des individus et des organisations moins nantis. C'est-à-dire que l'inclusion financière héberge des enjeux qui la placent au cœur du développement économique et social.

En effet, avec la multiplicité et la complexité croissante des problématiques socioéconomiques, l'inclusion financière s'impose davantage comme une stratégie majeure. En ce sens, elle se démarque naturellement comme un domaine de connaissance en économie.

Guérineau et Jacolin (2014, pp. 57-80) considèrent que l'inclusion financière, en plus de son ambition de lutte contre la pauvreté, permet de mettre en œuvre une régulation financière tout en garantissant l'accès aux services financiers aux organisations et aux personnes en situation de précarité.

En ce sens, la stabilité financière durable dépend en partie de l'accès de la majorité de la population et des entreprises aux services financiers. L'inclusion financière favorise donc la stabilité financière convoquée dans le développement économique.

En outre, l'inclusion effective au système économique des organisations, des ménages et des individus contribue à rendre la croissance économique plus inclusive. Par ailleurs, l'inclusion financière contribuerait au développement d'une concurrence entre les institutions financières dans la mesure où des produits et des services diversifiés sont fournis (Guerineau & Jacolin, 2014, pp. 57-80). En effet, l'attraction des clients et la croissance des transactions offrent des avantages considérables.

En outre, il est établi que l'inclusion financière, tout en se développant, favorise la formalisation du circuit financier informel. Au-delà de son inscription dans l'agenda du développement, elle demeure un instrument privilégié pour soutenir, notamment, une croissance plus inclusive. L'inclusion financière cherche à insérer massivement de nouveaux consommateurs dans le giron de la finance formelle (Langevin, 2006). En ce sens, elle permet de développer un tissu d'entreprise spécialisée en finance. Mais il ne faudrait pas occulter la dimension sociale de l'inclusion financière qui, dans un certain sens, est un moyen d'intégrer les pauvres aux circuits financiers.

En effet, sur le plan social, l'inclusion financière permet d'intégrer les populations à faible revenu, notamment les femmes et les petits entrepreneurs dans les circuits financiers. L'accès de ces catégories marginalisées aux services financiers est, selon Guérineau et Jacolin (2014, pp. 57-80) d'un réel intérêt public.

En effet, la question de la pauvreté doit être suffisamment prise en charge par l'inclusion financière à travers la création d'activités productives, la lutte contre le chômage et l'amélioration des revenus.

Une variété de dispositifs pour inclure financièrement les pauvres

Les IMF, depuis le début des années 80, se sont imposées comme des modèles viables d'inclusion financière des pauvres. En effet, les IMF, dès leur apparition dans les pays en voie de développement, ont connu une véritable croissance eu égard à leur ambition d'inclure les personnes en situation de pauvreté dans les services financiers.

Toutefois, malgré leurs succès incontestables avec un impact sur l'amélioration de la situation socioéconomique des ménages pauvres, certaines personnes sont souvent exclues des systèmes

financiers, surtout lorsqu'elles résident dans des zones géographiquement enclavées et éloignées des grands centres urbains.

C'est pourquoi le développement de diverses formes d'inclusion financière est apparu comme des alternatives devant combler le vide laissé par les IMF. En outre, les crises qui frappent la microfinance ont contribué au développement de dispositifs comme les associations d'épargne et de crédit.

En effet, malgré les apports non négligeables de la microfinance, il est évoqué dans la littérature des crises qui l'affectent. Selon Guérin et al (2005, pp. 173-194), la gouvernance interne des IMF « a entrainé sa dérive de la mission initiale envers les pauvres » du fait d'une forte intégration de logique d'affaires de nos jours. Ensuite « l'envahissement du secteur par des investisseurs attirés par le profit », souligne-t-il a conforté la dérive de la mission initiale. Ainsi, la « concurrence entre les institutions de micro finance » a accéléré la crise dans le secteur. Par ailleurs, l'inadéquation des systèmes de régulation contribue aussi à l'existence de défaillances dans la microfinance. Cette situation a été analysée par Guérin et al (2005, pp. 173-194) avec une prise en compte du poids de la saturation progressive des économies locales. Ainsi, il a été fait état des pratiques de résistance collective de la part des usagers qui sont des manifestations de la baisse de la confiance des emprunteurs.

Fall (2009) a, dans ses travaux, remis en cause l'efficience des IMF en Afrique à travers les écueils dans le management, la gouvernance et l'adéquation des choix. Son analyse s'appuie sur la contradiction et l'opposition des deux finalités que sont la quête de la rentabilité et l'option sociale.

Cette crise de la microfinance et tous les paradoxes qu'elle soulève sont réels en Afrique et ont contribué au développement de l'inclusion financière de proximité à base communautaire. Le succès de ces dispositifs, dans les pays en voie de développement, résulte de la combinaison intelligente de pratiques formelles et informelles pour garantir aux personnes en situation de pauvreté un microcrédit.

Selon Arrassen (2013), le microcrédit permet « à la frange la plus pauvre de la population, d'avoir accès aux produits financiers de base ».

Il distingue deux formes de microcrédit à savoir :

- Le crédit de groupe qui « permet de répondre aux problèmes d'asymétrie d'information, d'anti sélection et d'aléas moraux, inhérents aux contrats de crédits ».
- Le microcrédit individuel dans lequel « l'emprunteur n'est plus responsable d'un éventuel défaut de paiement d'une tierce personne, mais reste sensible à la pression exercée sur sa réputation notamment à l'occasion des réunions. Le microcrédit individuel permet aussi de tirer profit du capital social de chaque individu ».

Ces deux types de microcrédit ont pour finalité le développement de microentreprises par des acteurs du secteur informel qui accèdent difficilement au système bancaire classique. Sur ce registre, Arrassen (2013) déclare que l'assurance permet « la mutualisation de petites sommes versées par un grand nombre d'individus » dans le but de rendre « la couverture de montants importants faisable ». Il note d'ailleurs deux avantages certains de la microassurance pour les IMF. Il s'agit de la satisfaction de la clientèle par une protection accrue et de la réalisation du remboursement des prêts avec une réduction de la vulnérabilité des clients.

Par ailleurs, le microcrédit, la microépargne et la microassurance sont combinés dans le but d'élargir les services fournis aux pauvres.

Ainsi, les dispositifs d'inclusion financière de proximité constituent des alternatives d'inclusion sociale et économique pour être des systèmes complémentaires aux IMF dans le cadre de la lutte contre la pauvreté. Il s'agit notamment des tontines, des coopératives et des associations villageoises d'épargne et de crédits.

Les tontines, bien qu'étant une pratique importée d'Europe, ont des finalités qui leur sont propres dans les pays africains. Toutefois, en Afrique en général, et au Sénégal en particulier,

ISSN: 2658-8455
Volume 4, Issue 2-1 (2023), pp. 45-68.
© Authors: CC BY-NC-ND
IJAFAME
International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management & Economics

les statistiques issues d'études sur les tontines sont rares, mais selon le Rapport enquête sur la Situation de Référence de l'Inclusion financière au Sénégal (ESRIF) de 2017, l'épargne échappe en grande partie aux institutions financières.

En effet, 29,1% des répondants disent conserver leurs économies dans une association ou tontine et 50,5% préfèrent garder l'argent avec eux. L'épargne en nature reste très faible avec 8,7% (bétail, volaille, stock, bijoux, etc.) de la population enquêtée.

Cette tendance, plus accentuée dans le monde rural, s'explique par le fait que les tontines ne sont pas toujours utilisées pour une activité économique, mais elles sont considérées comme un moyen de créer un lien de confiance dans la durée, qui pourra leur être utile en cas d'opportunités.

En outre, avec l'adoption des stratégies de développement sectoriel économique, les coopératives d'épargne et de crédit ont été adoptées comme des méthodes d'autonomisation des producteurs. Il s'agit d'un système coopératif que Gaye (1991) soutient comme une volonté de mettre en place de nouvelles entités dont on cherche à faire de véritables entreprises privées. En effet, avec la persistance des crises économiques et financières, le système coopératif se positionne dans la sphère des nouvelles économies. À ce propos, Sarr (Mars 2013) trouve que le mouvement coopératif et mutualiste est un acteur économique tant au plan local, régional qu'international qui compte plus de 800 millions de membres répartis dans plus de cent pays.

Elle soutient que « les trois cents plus grandes coopératives et mutuelles mondiales constituent, à elles seules, une puissance économique équivalant à la 10ème économie mondiale ». Les Nations Unies affirment d'ailleurs que la vie de la moitié de la population de la planète dépend significativement des entreprises coopératives.

Ainsi, les banques coopératives et mutualistes se positionnent dans une place de choix dans les économies et interviennent de manière directe dans la vie des citoyens.

Elles se situent donc dans une optique de création de services financiers pour les producteurs dans la perspective de faire face à leurs besoins financiers sans faire appel aux systèmes formels. Ces coopératives d'épargne et de crédit sont très présentes au Sénégal dans les secteurs de l'agriculture, de l'artisanat, de la foresterie, de la pêche et de l'habitat tout en remplissant de réelles capacités d'inclusion financière de micro-entrepreneurs à faibles revenus.

Seck et al (2017) ont montré à travers une étude au Sénégal qu'une coopérative de femmes évoluant dans l'artisanat a induit une dynamique de changement grâce à une meilleure productivité, un accroissement des revenus, une amélioration des conditions de travail et une participation aux actions syndicales et au développement local.

De ce point de vue-là, les coopératives constituent un facteur d'inclusion sociale et économique. En effet, l'ANSD (2013) affirme qu'au Sénégal, plus de 80% des travailleuses s'activent dans l'économie informelle.

Par ailleurs, nous avons les GEC qui fournissent des services financiers autogérés à des personnes à faibles revenus comme les femmes plus particulièrement celles vivant en milieu rural. C'est dans cette perspective que les groupes d'épargnes pour le changement (GEC) sont considérés comme des stratégies de sécurisation sociale et de promotion du développement économique local.

Il en est de même que les Associations Villageoises d'Épargne et de Crédit qui ont conquis les zones les plus reculées et touchées les plus pauvres parmi les pauvres. L'essor constaté au niveau des GEC et des AVEC est lié au fait que ces derniers sont reproductibles à grande échelle dans les contextes économiquement fragiles et vulnérables. L'Agence Ecofin (2020) estime qu'il existe près de 750 000 groupes d'épargne dans le monde, qui rassemble plus de 15 millions d'adhérents dans 73 pays. L'Afrique subsaharienne polarise à elle seule 250 000 groupes d'épargne.

Au demeurant, la complémentarité entre les dispositifs d'inclusion financière, qu'elles soient formelles ou informelles est, à tout point de vue, une panacée efficace pour lutter contre la

pauvreté et l'exclusion financière. Helms (2006, p.170) souligne d'ailleurs que l'accessibilité financière dépend de la complémentarité des différents prestataires de services financiers. Sur cette même lancée, Mordush (2002, pp. 879-881) considère que « la microfinance ne doit pas être vue comme une solution miracle à la réduction de la pauvreté ».

Chidzero et al. (2006, p. 10) trouve aussi que « la microfinance est nécessaire, mais non suffisante pour l'inclusion financière de tous ». En effet, les personnes pauvres et très pauvres ont besoin d'une inclusion financière spécifique et adaptée à leurs réalités sociales et économiques.

Cela nous amène à une perspective d'élargissement du champ de la microfinance aux dispositifs d'épargne et de crédit poursuivant des objectifs de lutte contre la pauvreté. Ces dispositifs d'inclusion financière proposent une gamme réduite de produits financiers comme le microcrédit, l'épargne, l'assurance et peuvent être valorisés dans la lutte contre l'extrême pauvreté.

À ce propos, Daley (2006, p. 76) considère le microcrédit comme « une nouvelle stratégie pour combattre la pauvreté dans le monde, en offrant des prêts non garantis à des personnes vivant dans l'extrême pauvreté ». En effet, le microcrédit a une capacité réelle d'organisation des services d'épargne et de crédit flexible et adapté aux réalités des populations en situation de précarité.

La proximité des services d'inclusion financière avec les populations devient ainsi une stratégie complémentaire d'inclusion sociale et économique. L'inclusion financière de proximité est donc, une empreinte sociale liée à sa nature collective et son homogénéité du point de vue des caractéristiques socioculturelles des individus. La caution solidaire reste un levier d'inclusion sociale et économique à travers les services financiers de proximité. Elle est un moyen pour s'attaquer à la pauvreté dans les zones enclavées et géographiquement éloignées.

Lafourcade et al. (2005, p. 131) considère d'ailleurs « les Institutions de microfinance comme des intermédiaires financiers qui offrent des services de microfinance. Il considère les institutions de microfinance comme des organisations ou associations de microfinance qui peuvent être formelles, semi-formelles ou informelles ». Cette perspective d'élargissement permet de faire des groupes d'épargne et de crédits, facilités par les ONG, des associations de microfinance. Toutefois, dans leurs principes, leurs démarches et leurs méthodologies, les groupes d'épargne s'inspirent des approches d'inclusion financière.

En outre, avec la progression rapide de la pénétration de la téléphonie mobile dans les pays en développement, avec des taux de croissance annuels compris entre 30% et 50%, voire plus dans certains pays (Hausman, 2010), la finance numérique ou « mobil banking » se développe de manière considérable. L'auteur révèle, en outre, que le taux d'équipement est passé de 0,53 appareil à 42,82 appareils pour 100 habitants entre 1998 et 2009. Cette forte pénétration de la téléphonie mobile est un avantage pour l'inclusion financière numérique que la littérature considère comme une opportunité pour les personnes en situation d'exclusion.

L'Afrique est d'ailleurs considérée comme un grand consommateur de téléphonie mobile qui à juste titre, selon Hausman (2010) a de réelles opportunités avec « le mobil banking » qui est un outil puissant permettant d'offrir des services d'épargne aux milliards de personnes dans le monde qui disposent d'un téléphone portable, mais qui sont dépourvus de compte bancaire ». Cela est d'autant plus nécessaire, car Bill & Melinda (2019) souligne que plus de « 400 millions d'adultes africains n'ont pas accès aux outils financiers officiels, qui sont décisifs pour gérer leur argent ».

La finance numérique se positionne ainsi comme une modalité d'inclusion et d'insertion socioéconomique, car elle permet de lutter contre les inégalités en matière d'accès aux services financiers.

À ce titre, le G7 (Groupe des sept) a émis l'ambition de soutenir les banques centrales, les institutions financières et les gouvernements africains pour mettre en place des systèmes

ISSN: 2658-8455
Volume 4, Issue 2-1 (2023), pp. 45-68.
© Authors: CC BY-NC-ND
IJAFAME
International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management & Economics

financiers numériques plus inclusifs. Cette innovation avec une portée durable et responsable cherche à inclure financièrement 400 millions d'adultes supplémentaires en Afrique dont les 60% sont des femmes (Asli et al.,2018).
Il est également établi que la finance numérique est une opportunité en Afrique subsaharienne, car la proportion d'adultes disposant d'un compte bancaire mobile est passée de 12 à 21% de 2014 à 2017. Les comptes mobiles sont utilisés pour diverses raisons comme le payement des factures, le transfert d'argent ainsi que l'achat de services et de biens de consommation.
En somme, le Mobil banking est une opportunité pour inclure financièrement le maximum de femmes rurales en situation de pauvreté. Par ailleurs, il peut servir de moteur de formalisation pour les femmes rurales s'activant dans des groupes ou des associations d'épargne et de crédits.
Il faut toutefois, signaler que quelle que soit la modalité d'inclusion financière que l'approche est intimement liée aux courants de pensée sur l'inclusion financière bien déterminée qui lui sert d'inspiration dans la poursuite de ses finalités.

3. Les approches de l'inclusion financière

Deux approches d'inclusion financière se côtoient dans la complémentarité. Il s'agit des Welfaristes et Institutionnalistes qui, malgré leurs divergences dans leur approche et leur méthodologie, partagent des objectifs communs.
En passant en revue ces écoles dans cette sous-section, nous tenterons d'établir leurs limites tout en cernant leur maillon de jonction sur la lutte contre la pauvreté.

3.1 Une finalité partagée par les deux courants de pensée

La lutte contre la précarité et la pauvreté reste la finalité de la microfinance et plus largement de tous les dispositifs d'inclusion financière. Mayoux (1998) intègre la microfinance dans une stratégie de lutte contre la pauvreté et la vulnérabilité pour l'amélioration du bien-être des populations pauvres.
La microfinance, dans les pays en développement, est certes une stratégie de lutte contre la pauvreté, mais elle devrait intégrer la rentabilisation des Institutions qui la porte. Cette double finalité alimente toutes les théories développées par deux courants que sont les « Welfarites » et les institutionnalistes.
Les deux approches, malgré la poursuite d'un même objectif, ont des divergences les rendant opposés, mais en réalité elles restent complémentaires. Cette opposition s'explique par leur source d'inspiration, car l'école welfairiste défend les théories de l'économie positive alors que l'école institutionnaliste est d'inspiration néolibérale.

3.2 Les types de clients et d'institutions ciblés par les deux approches

La différence entre les deux approches détermine les types de clients visés.
Les Institutionnalistes dans leur élan de rationalité visent les micro-entrepreneurs très proches de la sphère des pauvres alors que les Welfaristes avec un penchant pour la lutte contre la pauvreté ciblent les « très pauvres ».
Par conséquent, les Welfaristes cherchent les très pauvres, composés de rural vivant dans des zones enclavées, qui sont généralement plus risqués et moins accessibles (Asselin et Anyck, 2000). Selon ces Welfaristes « un individu est considéré comme pauvre lorsqu'il se situe en deçà d'un minimum de bien-être économique ».
Quant aux Institutionnalistes, le critère de choix de la clientèle est l'existence d'une activité productive de courte durée à haut rendement. Sa cible correspond, ainsi, à des micro-entrepreneures proches de la pauvreté et qui sont capables de supporter les coûts liés au crédit.
Les deux courants de pensée génèrent naturellement des modèles d'Institutions différentiés à cause des approches et des pratiques développées pour lutter contre la pauvreté.

Ainsi, les Welfaristes optent pour des Institutions solidaires avec une portée sociale alors que les Institutionnalistes sont dans une logique de promotion d'institutions commerciales. L'école Welfariste est composée essentiellement d'institutions solidaires comme des ONG ou des coopératives qui considèrent la microfinance comme étant un moyen clé pour réduire la pauvreté des plus pauvres (Hamed, 2004). Cette approche est convenable si on se situe dans le contexte de la lutte contre la pauvreté au niveau des pays en voie de développement.
En effet l'inclusion financière est, partout dans le monde, un défi majeur, car près de 75 % des adultes gagnant moins de 2 dollars par jour et plus de la moitié de la population vivant dans les pays en développement n'ont pas de compte en banque contre 10 % dans les pays riches et développés. Parmi les personnes ayant un compte, seuls 43% l'utilisent pour épargner ; les femmes sont particulièrement désavantagées, puisque dans les pays en développement, seulement 37% d'entre elles contre 46% d'hommes disposent d'un compte bancaire. Banque Mondiale (2008).
Cette situation paradoxale fait de l'inclusion financière, quelle que soit l'approche adoptée, une stratégie de développement économique et social.

3.3 Des approches différenciées avec des limites

Du point de vue de leurs approches, nous retrouvons la quête de deux enjeux qui sont conciliables. Il s'agit du principe de la solidarité (économie solidaire) et celui de la rentabilité financière (la rationalité).
Les Welfaristes construisent, en effet, leur approche sur l'évaluation de la performance du point de vue de la clientèle. La portée sociale et l'impact des services financiers sont, pour eux, les éléments d'appréciation de la performance de la microfinance. Ainsi, Asselin et al. (2000) considèrent que l'école welfariste peut être identifiée comme une mesure de la pauvreté, car l'efficacité d'un programme de microfinance est évaluée à partir des changements produits avec l'amélioration des conditions sociales et économiques des pauvres.
En ce sens, Cornée (2007) citée par Mapouka (2016) considère que l'accent est mis sur l'emprunteur travers les études d'impact. L'impact de la microfinance est appréhendé à partir de sa portée sociale et de son degré. La portée sociale se définit en termes de capacité à étendre les services de microfinance aux populations laissées en rade par les Institutions financières. Le niveau socioéconomique de la clientèle des IMF est pris en compte pour apprécier le degré de la portée.
Soulama (2004, p.193-208) révèle que les caractéristiques des clients des IMF laissent apparaitre une clientèle composée de la population pauvre ou vulnérable, des individus pratiquant des activités productives de survie, qui n'ont pas accès aux banques et qu'il 'agit majoritairement d'une clientèle féminine.
En outre, des stratégies sont développées pour réduire les effets des barrières socioéconomiques et culturelles (Lafourcade et al.,2005, p.131).
Il est donc important de mesurer l'impact de la microfinance à travers l'élargissement de ses services à tous les pauvres et les transformations sociales et économiques induites.
Toutefois, la pérennité des opérations s'avère tout aussi importante. C'est pourquoi les Institutionnalistes ont privilégié dans leur approche, l'évaluation de la performance des institutions de microfinance.
Cette approche dite institutionnaliste ou de « marché financier » est renforcéeparlesorganismesinternationauxtelsquelaBanqueMondialeet les Nations Unies (Woller et al., 1999, p.29-64), dans la perspective de promouvoir des mécanismes durables de lutte contre la pauvreté par une pérennisation des services financiers.
Les Institutionnalistes cherchent, ainsi, à inscrire les IMF dans une logique de marché en insistant sur la volonté de mise en place des systèmes de microfinance pérennes et que sur la volonté de massification du crédit (Briey, 2005).

ISSN: 2658-8455
Volume 4, Issue 2-1 (2023), pp. 45-68.
© Authors: CC BY-NC-ND
IJAFAME
International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management & Economics

La rentabilité et l'autosuffisance financière des IMF constituent d'une part, un moyen de lutte contre la pauvreté et d'autre part, une voie pour la pérennisation des services d'inclusion financière des pauvres exclus par les systèmes financiers classiques. La mesure de l'impact social passe par un proxy, alors que la rentabilité juge la réussite à travers l'autosuffisance du programme (Otero et Ryhne, 1994, p.94-104).

En définitive, les deux écoles défendent des positions qui sont nécessaires à une microfinance capable d'inclure durablement les pauvres aux services financiers.

À la lumière des approches, des principes et des méthodologies des deux courants de pensée, nous pouvons identifier, pour chacun d'eux, des avantages et des limites. Les Institutionnalistes, en se focalisant sur la rentabilité et l'autosuffisance financière, se voient obliger de sélectionner les plus riches parmi les pauvres. Ainsi, les plus pauvres parmi les pauvres peuvent être laissés en rade. Cette limite peut avoir des répercussions dans l'accroissement des inégalités du fait que les plus pauvres peuvent être laissés en rade. Toutefois, il persiste une espèce d'exclusion qui n'est pas mauvaise en elle-même, car elle est gage d'une pérennité institutionnelle.

Quant à l'approche « Welfaristes » à force de s'engouffrer dans le social, elle peut négliger la viabilité financière et hypothéquer ainsi sa durabilité. Cette limite découle de la quête d'une justice économique soucieuse des impératifs de redistribution, de répartition et surtout de prise en charge des personnes les plus pauvres.

En réalité, les coûts de fonctionnement et les investissements doivent être considérés avec rigueur pour pérenniser les activités et réaliser les objectifs définis. Ainsi, la pérennité institutionnelle est faiblement prise en charge par les Welfaristes inspirés par l'économie positive contrairement aux institutionnalistes qui se fondent sur une inspiration libérale pour s'orienter vers une quête de pérennité.

Dans le cadre de cette recherche, sur l'inclusion financière de proximité, facteurs d'autonomisation des femmes, nous avons considéré les théories et les principes de ces deux approches. Par conséquent, nous nous sommes intéressés à la viabilité financière des GEC, mais également à la performance sociale produite pour lutter contre la précarité et asseoir une autonomie des femmes.

Comme l'affirmait Morduch, (1998), ce choix double « renvoie à l'arbitrage entre le ciblage des pauvres et la rentabilité des IMF ». Il existe, en effet, une possibilité de conciliation objective entre la performance sociale et la viabilité financière qui en se retrouvant dans un champ de convergence offrent à l'inclusion financière une portée à la fois sociale et économique.

4. Les déterminants de l'inclusion financière

L'inclusion financière est de plus en plus affirmée comme une stratégie porteuse de réponses pratiques pour lutter contre l'exclusion sociale et économique. Comme le soulignent Burjorjee, Burjorjee et al. (2015) l'inclusion financière devrait présenter « une situation où les particuliers et les entreprises ont l'opportunité d'accéder à la capacité d'utiliser une gamme diversifiée de services financiers adaptés qui sont fournis de manière responsable et durable par des institutions financières formelles ». Cependant, elle doit satisfaire un certain nombre d'exigences.

4.1 L'accessibilité des services financiers et ses dimensions

L'accès financier ou l'accessibilité financière se définit comme « la disponibilité ou l'offre de services financiers de qualité à un coût raisonnable » (Claessens, 2006, p.207-240). En parlant d'accessibilité, nous mettons l'accent sur la disponibilité des services financiers abordables.

Beck et al. (2007, p.125) considèrent ainsi « l'accès comme la possibilité des usagers d'utiliser les services financiers » du fait de leur disponibilité. Les possibilités d'utilisation concernent

donc la disponibilité physique et l'adéquation entre les coûts de ses services et les possibilités des usagers.

Par ailleurs, comme le souligne Helms (2006, p.170), l'accessibilité financière dépend de la complémentarité entre les différents prestataires de services. En effet, une diversité des prestataires, avec des offres spécifiées, permet de toucher plusieurs catégories de pauvres et de revenus.

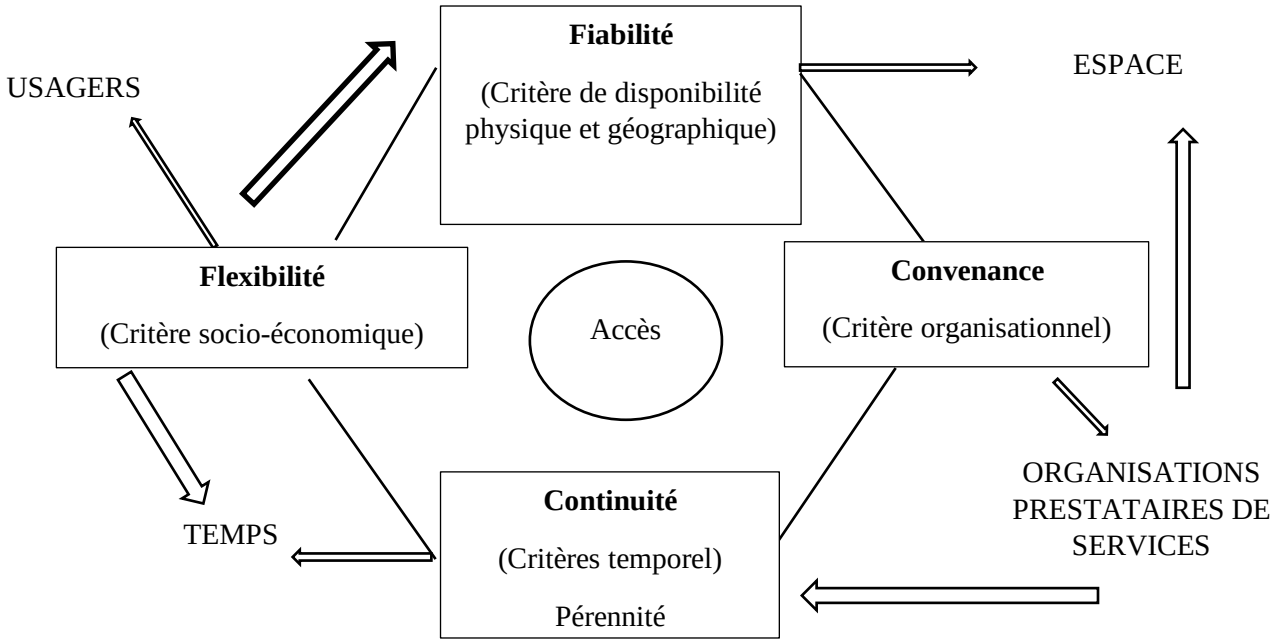
En outre, les Intermédiaires en opération bancaires pourraient être mis en contribution pour effectuer les démarches nécessaires dans les rachats de crédit des clients. Cela permettrait d'intégrer dans les paramètres de l'accès aux services financiers l'analyse approfondie de la demande et les risques potentiels.

Cependant, il faut préciser que la littérature a identifié des dimensions relatives à l'appréciation de l'accessibilité des services financiers. Morduch (1999, p.1569-1614) avait identifié quatre dimensions à l'accessibilité financière à savoir la fiabilité, la convenance, la continuité et la flexibilité.

D'abord, la « fiabilité » qui a trait à la disponibilité des ressources lorsqu'elles sont nécessaires est un premier élément d'appréciation de l'accès. Ensuite, la « convenance » qui se rapporte à la facilité avec laquelle les clients ont accès aux services financiers permet de rejeter toute possibilité d'exclusion des pauvres dans un système qui cherche à les inclure financièrement.

Quant à la « continuité », elle fait référence à la disponibilité en continu et de manière durable, c'est-à-dire à l'accessibilité à plusieurs reprises. Enfin, la « flexibilité » insiste sur la nécessité d'adapter les produits aux besoins et aux spécificités de la clientèle.

Figure 1 : Les dimensions de l'accessibilité des services financiers selon Morduch



Source : Auteur

Le cadre d'analyse de Morduch (1999, p.1569-1614), comme illustré dans le graphique ci-dessus, situe les responsabilités des organisations prestataires de services financiers et les critères d'appréciation de l'accès des usagers.

En effet, les prestataires assurent la disponibilité des services dans l'espace des usagers tout en garantissant leur pérennité et leur durabilité dans le temps. Quant aux usagers, la prise en compte de leurs besoins et de leurs caractéristiques spécifiques est envisagée au même titre que les conditions d'accès aux services financiers. La prise en compte de ces responsabilités et de ces critères permet de garantir aux pauvres une inclusion financière.

ISSN: 2658-8455
Volume 4, Issue 2-1 (2023), pp. 45-68.
© Authors: CC BY-NC-ND
IJAFAME
International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management & Economics

Toutefois, il semble important d'intégrer à ces dimensions l'accompagnement, la formation et la sensibilisation des usagers qui sont, à tout point de vue, des facteurs qui permettent un accès utile et attractif pour susciter le désir d'inclusion financière. Cela restitue un avantage certain aux approches des ONG et des associations qui orientent l'inclusion financière dans une perspective d'affranchir les pauvres de l'isolement financier. En effet, l'exclusion financière bloque la participation économique et hypothèque la capacité des pauvres à réaliser leur bien-être économique et social.

Par ailleurs, le cadre d'analyse de l'accès trouve toute sa pertinence en combinant des critères socioéconomiques, géographiques et stratégiques.

En effet, Claessens (2006, p.207-240) comme Morduch (1999, p.1569-1614) a soutenu trois dimensions de l'accès que sont la disponibilité, la fiabilité et la continuité. Dans le même sens, Kumar et al. (2007, p.7-32) ont proposé l'analyse de l'accessibilité financière avec trois dimensions à savoir l'accès physique, la non-cherté et l'éligibilité. L'accès physique fait référence au nombre et à la convenance des points de services alors que l'accès abordable s'intéresse aux coûts de l'utilisation des services financiers par les usagers.

En ce qui concerne le coût, Honohan (2005, p.31) soutient que les ménages pauvres payent les services en fonction de ce qu'ils valent pour eux. Sa conception s'apparente à celle de Morduch (2000) et Cull et al. (2009, p.167-192) qui considère que les coûts élevés des services financiers ne diminuent pas la demande des usagers. En effet, ils soutiennent que les usagers cherchent à accéder au crédit et non à accéder à des emprunts « abordables ».

Par conséquent, le caractère abordable proposé par Claessens (2006, p.207-240), et qui s'intéresse au coût, intègre la dimension de la flexibilité de Morduch (1999, p.1569-1614). Il en est de même que l'éligibilité qui se réfère aux conditions requises pour accéder aux services financiers.

Demirguc-Kun et Peria, (2016) pour leur part, constatent qu'une plus grande inclusion financière est associée à des coûts de compte inférieurs, une plus grande proximité avec les intermédiaires financiers, des droits juridiques plus solides et des environnements plus stables politiquement.

En définitive, l'accessibilité financière s'intéresse à un ensemble de mesures prises pour rendre les services financiers disponibles de manière continue et pérenne avec des conditions d'accès adaptées aux besoins et aux caractéristiques des personnes en situation de pauvreté et exclues par les systèmes financiers classiques.

L'ampleur de l'accès varie avec le niveau de développement d'un pays. La littérature s'est beaucoup appesantie sur les facteurs favorisant l'accès et l'utilisation des services financiers par les femmes. La Banque Mondiale (2012) à travers une étude a identifié le niveau de revenus, le genre, le niveau d'éducation, l'âge ou l'urbanisation comme déterminant dans l'accès et l'utilisation des services financiers. La question de l'accès aux services financiers est globalement très faible dans les Pays en voies de Développement.

Selon Demirgüç-Kunt et Klapper (2012), le niveau de développement économique détermine l'accès aux services financiers. En effet l'accès aux services financiers peut être favorable à toutes les couches de la société si la croissance économique et le niveau de développement atteignent des niveaux acceptables. Mais il existe d'autres facteurs qui influencent l'accès aux services financiers.

Demirgüç-Kunt et Klapper (2012) considèrent aussi que le niveau de revenus, le genre, le niveau d'éducation, l'âge ou l'urbanisation agissent sur l'inclusion financière.

L'inclusion financière dépend de l'accessibilité financière qui en constitue un baromètre pour son appréciation. Toutefois, l'accessibilité des services financiers ne garantit guère leur utilisation par les individus exclus financièrement.

4.2 L'utilisation des services financiers

La disponibilité des services financiers devrait susciter leur utilisation par les individus en situation d'exclusion financière.

Morvant-Roux et Servet (2007, p.55-70), conviennent que « la disponibilité d'une offre de qualité raisonnable et à un coût abordable c'est-à-dire l'accès se distingue de l'utilisation effective des services ». Ainsi, Claessens (2006, p.207-240) considère l'utilisation comme la consommation réelle de services financiers. Il soutient, également, que l'utilisation dépend des conditions requises pour accéder aux services financiers limités.

Ainsi, l'utilisation des services financiers devrait induire des résultats, des effets et des impacts de manière globale sur les conditions socioéconomiques des usagers. Beck et al., (2007, p.121) soutiennent que l'utilisation pourrait être considérée comme l'usage réel des services financiers. Mais cet usage renvoie à la prise en charge de besoins spécifiques pour produire des effets concrets.

Ainsi, Claessens (2006, p.207-240) suppose la nécessité de faire la distinction entre l'accessibilité financière qui est une offre de services alors que l'utilisation est une demande réelle de services financiers. Cette demande doit partir à la rencontre de besoins qui pour les pauvres intègrent la création de revenus et l'amélioration des conditions de vie.

En outre, pour susciter une demande, l'offre de services financiers doit être de qualité avec un coût abordable et des conditions d'accès adaptées aux besoins des usagers. Ainsi, l'accès représente l'offre et l'utilisation constitue l'intersection entre l'offre et la demande (Banque Mondiale, 2008), Ramji (2009, p.37) ajoute un aspect temporel dans l'utilisation des services financiers en précisant que l'offre doit être disponible au moment opportun correspondant à l'expression par les usagers de leurs besoins. Par ailleurs, l'utilisation considère à la fois l'accès « direct » aux services financiers par un individu (Beck et al., 2009, p.27).

Il faut aussi signaler que la littérature a identifié plusieurs usages possibles parmi lesquels nous retenons la réalisation d'investissements, l'acquisition d'équipements et la couverture de dépenses à caractère domestique.

Par ailleurs, Burritt (2006, p.178) souligne que l'accès aux services financiers tels que l'épargne, le crédit, les transactions et l'assurance aide les pauvres à construire des actifs et à réduire leur vulnérabilité par la régulation de la consommation et l'atténuation des risques. Cela donne à l'utilisation des services financiers une dimension économique (actif et consommation) et une dimension sociale (résilience). Dans cette perspective, l'accès et l'utilisation des services financiers par les femmes, eu égard à leur vulnérabilité, se positionnent comme des moyens pour leur autonomisation. En effet, le développement de la microfinance a été proposé par les théoriciens de l'intégration des femmes au développement pour augmenter le niveau d'utilisation des services financiers avec une équité de genre.

Zogning, F. (2021, p.55-63), considère que les groupes d'entraide autonomisent grandement les femmes des zones rurales grâce à des activités entrepreneuriales. Ils augmentent les revenus, l'épargne et les habitudes de dépenses des femmes rurales, ce qui a un impact sur leur vie économique et sociale. Les activités entrepreneuriales des femmes aboutissent à une forme d'indépendance, à la confiance en soi et à l'autonomie.

Des études réalisées en Asie du Sud-est ont dégagé l'impact du microcrédit sur l'« Empowerment » économique des femmes (Kelkar et al.,2004).Cet impact n'est pas toujours positif, car dans bien des cas des inégalités de genre peuvent surgir avec l'accès des femmes aux crédits. L'usage réel du crédit par les femmes pour s'autonomiser devient dès lors un indicateur de performance. Sarr (2015) a montré que les caisses de crédit contribuent à l'autonomisation des femmes, surtout lorsque ces dernières le combinent avec d'autres sources de financement comme les tontines.

ISSN: 2658-8455
Volume 4, Issue 2-1 (2023), pp. 45-68.
© Authors: CC BY-NC-ND
IJAFAME
International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management & Economics

Force est de constater que des études de cette nature sont encore rares en Afrique. Dans le cadre de cette recherche, il est également question de déterminer les mécanismes par lesquels les services financiers des GEC contribuent à l'autonomisation des femmes ?
C'est dire qu'il existe une possibilité de lier l'économie et le social qui s'imbrique fermement dans le cadre de la lutte contre la pauvreté. En effet, l'accès des femmes aux services financiers et leur utilisation peuvent avoir un impact sur leur habilitation économique et social. C'est dire que l'inclusion financière pourrait à travers un « empowerment » économique des femmes induire une transformation des relations de genre à travers une déconstruction de logique sociale préétablie.
En réalité, avec la réalisation d'activités économiques par les femmes, un changement social peut s'établir avec la combinaison de rapports sociaux et économiques à la faveur des femmes souvent relayées dans les sphères de la subordination et de la dépendance. Cependant, l'utilisation des services financiers trouve toute son efficacité dans la qualité attribuée à ces derniers.

4.3 La qualité des services financiers

La qualité est une notion complexe avec un caractère multidimensionnel qui fonde son évaluation et sa mesure. Dans la littérature, il est courant de trouver différentes définitions de la qualité des biens et services, ce qui s'explique par le caractère multidimensionnel de cette notion et la diversité de ses registres d'évaluation (Gomez, 1994, p.270 ; Gadrey, 2003, p.124). En ce qui concerne la qualité des services financiers, elle est établie à partir de l'offre et détermine le niveau d'utilisation par les usagers ainsi que leur satisfaction. Claessens (2006, p.207-240) souligne les paramètres de la qualité des produits financiers en se rapprochant des critères de convenance et de flexibilité. En outre, Bouquet et al. (2009, p.91-108) soulignent que la qualité des services financiers fait référence à « l'adéquation de leurs caractéristiques et de leurs modalités de fourniture avec les différentes catégories d'usagers, ainsi que les différents besoins manifestés par une même catégorie d'usagers ». Ainsi, l'adaptation de l'offre de services financiers au besoin des usagers reste un critère très déterminant. Mais force est de constater que le niveau d'informations des clients sur les services financiers est souvent faible. L'incertitude, introduite dans la théorie économique à ébranler le principe d'équilibre général par le prix, jusqu'à la disparition possible de certains marchés (Moureau et Rivaud-Danset, 2004). C'est pourquoi la considération de l'incertitude est, à tout point de vue, importante dans l'analyse de la qualité des services de microfinance. Les théories sur l'incertitude des clients se positionnent ainsi dans une place de choix dans l'analyse de la qualité des services financiers. En ce sens, l'analyse de la qualité des services financiers devrait prendre en compte les influences des prestataires.
Par ailleurs, Sangharé (2013) a fait état de trois approches théoriques qui sont à la base de critères d'évaluation de la qualité des services bancaires. Il s'agit de la relation de crédit, la relation bancaire de long terme et la prestation de services bancaires. Ces trois approches déterminent, selon lui, les propositions de solutions de réduction de l'incertitude pour les parties impliquées dans la relation de crédits. Ces approches pourraient être appliquées à l'évaluation de la qualité des services de microfinance à travers la relation entre prestataires et usager, la relation financière de long terme et enfin les prestations des IMF.
En sommes, le niveau de qualité est déterminant dans les services financiers à travers leur degré d'adaptation aux réalités des usagers, les modalités de délivrance des services, l'accès aux informations et enfin les coûts appliqués.
En ce sens, la qualité garantit à l'accès et l'utilisation des services financiers des conditions favorables pour un impact réel sur l'inclusion sociale et économique des pauvres.
En définitive, l'accès des pauvres à des services financiers de qualité ainsi que leur utilisation permet de leur éviter une marginalisation et une exclusion.

En outre, l'inclusion financière s'avère être une option efficace pour réduire les inégalités sociales et économiques.

5. Conclusion

À travers cet article, il a été fait une revue d'une littérature diversifiée sur l'inclusion financière qui est considérée comme une stratégie de lutte contre la pauvreté.
La pauvreté eu égard à tous les problèmes économiques qu'elle soulève peut-être atténuée par une inclusion financière.
En effet, l'inclusion financière, en garantissant aux personnes pauvres l'accès à des services financiers, contribue à la réduction de la pauvreté à travers l'amélioration des revenus, la réalisation d'activité et l'intégration de circuit économique. En ce sens, l'inclusion financière contribue à la lutte contre la marginalisation sociale et économique.
Sous ce rapport, l'inclusion financière depuis ses origines a fait de la lutte contre la pauvreté son centre d'intérêt. En effet, les premières tentatives d'inclusion financière remontent aux « Monts de Piété » qui ont amorcé une idéologie pour la lutte contre les inégalités sociales et économiques à travers un système de protection des pauvres contre les pratiques usurières. La littérature constate d'ailleurs que la généralisation de l'inclusion financière dans le monde s'enracine sur les performances de ce dispositif. En effet, ces performances ont inspiré plusieurs pratiques dans tous les continents et ont servi de base de références à la microfinance. Cette dernière a permis l'affinement d'une panoplie de services intégrés qui ont permis aux pauvres et aux petites organisations d'accéder aux finances.
En outre, les principes de la microfinance se sont élargis à des dispositifs informels eus égard à l'impératif de lutte contre la pauvreté à travers une finance inclusive.
Ainsi, la finance inclusive permet d'extirper des personnes vulnérables du gouffre de la pauvreté et de réduire les inégalités sociales économiques.
En ce sens, la littérature fait état de réelles perspectives avec les associations d'épargnes et de crédits, le « mobil Banking » et les coopératives. Cela atteste de l'existence d'enjeux sociaux et économiques qui fondent tous les centres d'intérêts manifestés à l'endroit de l'inclusion financière.
Par ailleurs, l'intérêt manifesté sur l'inclusion financière a permis l'émergence de deux courants de pensée que sont les « welfarists » et les institutionnalistes. Les approches des « welfarists » et des institutionnalistes, malgré leur objectif commun de lutte contre la pauvreté, ont un certain nombre de divergences que nous avons relevées. En effet, les institutionnalistes, en se focalisant sur la rentabilité et l'autosuffisance financière, se voient obliger de sélectionner les plus riches parmi les pauvres. Cette approche, en se fixant sur la rentabilité et la pérennité, exclut naturellement des pauvres. Par contre, l'approche « welfarists » en privilégiant la portée sociale, néglige la viabilité financière et hypothèque ainsi sa durabilité. Mais ce courant de pensée, malgré leur dépendance aux subventions, a l'avantage de s'intéresser aux plus pauvres parmi les pauvres. Cet avantage offre de réelles perspectives à notre recherche qui positionne l'inclusion financière comme une actualité avec l'augmentation du nombre de pauvres dans le monde. Mais il reste clair que, quel que soit le type d'inclusion financière, comme indiqué dans beaucoup de travaux, l'efficacité exige la prise en compte de trois facteurs essentiels à savoirs : l'accessibilité financière, l'utilisation des services financiers et le niveau de qualité. Ces trois déterminants fondent les performances et les résultats de l'inclusion financière.
En termes d'implication, il est apportant d'élargir les IMS surtout au niveau des contrés pauvres et géographiquement éloignées. Cependant, cela n'hypothèque pas le développement de circuit informel d'inclusion financière u niveau des zones rurales.
En outre, le développement de stratégie d'équité et d'inclusion financière par les États pourrait significativement améliorer les politiques liées à l'équité sociale et territoriale. À ce titre,

ISSN: 2658-8455
Volume 4, Issue 2-1 (2023), pp. 45-68.
© Authors: CC BY-NC-ND
IJAFAME
International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management & Economics

l'inclusion financière des pauvres agit significativement sur la réduction des inégalités sociales et économiques.
Mais encore faudrait-il adapter les déterminants liés à l'accès, l'utilisation et la qualité aux contextes dans lesquelles les services financiers sont déployés.
Toutefois, il serait important de développer une logique intégrée pour éviter de réduire l'inclusion financière à une stratégie sociale pour les pauvres. Ainsi, il est nécessaire d'explorer les possibilités de son intégration avec le leadership et l'entrepreneuriat. Le développement économique pourrait ainsi contribuer à l'inclusion financière des pauvres.

Références

(1). AMAF. (2008). "Diagnostic pour l'action : La Microfinance en Afrique, Africa Microfinance Action Forum(AMAF) etWomen's World Banking (WWB)". 143.
(2). Arrassen, W. (2013). "La microfinance : Quelles leçons tirés des expériences des pays en développement". Université Paris Daupine- Paris IX.
(3). Asli, D., Dorothe, S., Saniya, A., & Jake, H. (2018). "The Global Findex Database2017: Measuring Financial Inclusion and the FintechRevolution,Washington, D.C.".
(4). Asselin , L. M., & Dauphin, A. (2000). "Mesure de la pauvreté : Un cadre conceptuel". *Centre canadien d'Etude et de Coopération Internationale. Direction Etudes et Formation.*
(5). Bank of Ghana (BOG). (2007). Microfinance in Ghana, document de travail. (2007-01), p. 18.
(6). Banque Africaine de Développement. (2015). "Indice de l'égalité du Genre en Afrique".
(7). Beck, T., Asli, D., & Maria, S. (2017). "Banking Services for Everyone? Barriers to Bank Access and Use Around the World.Document de travail". *Washington DC, Banque Mondiale, 64*, p. 125.
(8). Beck, T., Asli, D., & Patrick, H. (2009). "Access to Financial Services: Measurement, Impact, and Policies". *The World Bank Research Observer Advance Access*, p. 27.
(9). Bouquet, E., Wampfler, B., & Ralison, E. (2009). "Rigueur scientifique et pertinence opérationnelle des études d'impact en micro finance : une alliance à construire. Enseignements d'une étude en partenariat avec Madagascar ". *Revue Tiers Monde*(197), pp. 91-108.
(10). Boyé, & al. (2006). "Le guide de la microfinance, microcrédit et épargne pour le développement". *Groupe Eyrolles, Editions d'organisation*, p. 304.
(11). Briey, V. (2005). "Plein feu sur la microfinance". *Publication préparée par les économistes de l'UCL*(Numéro 28).
(12). Burjorjee, D. M., & Scola, B. (2015). "Une approche systémique de l'inclusion financière ". *Guide à destination des bailleurs de fonds, Groupe consultatif d'assistance aux plus pauvres (CGAP).*
(13). Carbo, S., Gardener, E. P., & Philipe, M. (2005). Financial Exclusion. *"Palgrave Macmillan Studies in Banking and Financial Institutions"*, p. 184.
(14). CGAP, & Banque Mondiale. (2009). "Measuring Access to Financial Services around the World". *Consultative Group to Assit the Poor, Financial Acess 2009*, 92.

(15). Chidzero, A. M., Karen, E., & Anjali, K. (2006). "Indicators of Access to FinanceThrough Household Level Surveys – Comparisons of Data from Six Countries". *WorldBank, The UK Department for International Development (DFID) et FinMark Trust*, p. 10.

(16). Claessens, T. (2006). "Access to Financial Services: A Review of the Issues and Public Policy Objectives ". *21*(2), pp. 207-240.

(17). Cornée, S. (2007). "Une proposition d'évaluation conjointe des performances sociales et financières en microfinance". *CERISE - Comité d'Echanges, de Réflexion et d'Information sur les systèmes d'Epargne-SPI3, Document de travail n°3.*

(18). Cull, R., Demirgüç-Kunt , A., & Morduch, J. (2009). "Microfinance Meets the Market ". *Journal of Economic Perspectives, 23*(1), pp. 167-192.

(19). Daley-Harris, S. (2006). "État de la campagne du sommet du microcrédit ". *Sommet mondiale du microcrédit*, p. 76.

(20). Demirguc-Kunt, A., & Klapper, L. (2012). "Measuring Financial Inclusion: The Global Findex Database". *Policy Research Working Paper; No. 6025.World Bank, Washington, DC. © World Bank.*(6025). Récupéré sur https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/6042 License: CC BY 3.0 IGO.

(21). Fall, F. S. (2009). "Séminaire Scientifique sur l'Efficience des IMF". *URF SES, Université de Thiès.*

(22). Gadrey, J. (2003). "Socio-Economie des services". *La Découverte, Paris*, p. 124.

(23). Gaye, M. (1991). "La réforme du système coopératif au Sénégal : caractéristiques des nouvelles structures". *Institut Sénégalais de Recherches Agricoles chercheur de l'ISRA,*. Direcction des Recherches sur les Systèmes Agraires et l'Economie Agricole.

(24). Gomez, P. Y. (1994). "Qualité et théorie des conventions ". *Economica, Paris*, p. 270.

(25). Guérin, & al. (2005). "Empowerment, self-help groups et solidarité démocratique en Inde". *in La microfinance en Asie. Entre tradition et innovation,Paris, op.cit.*, pp. 173-194.

(26). Guerineau, S., & Jacolin, L. (2014). "L'inclusion financière en Afrique subsaharienne: faits stylisés et déterminants". *Revue d'éconoie financière, No.116*, pp. 57-80. Récupéré sur https://doi.org/10.3917/ecofi.116.0057.

(27). Guillaume, M. (2011). "Le Mont-de-piété en France : une réponse économique aux problèmes sociaux de son époque (1462-1919)". *4*, pp. 25-40.

(28). Hamed, Y. (2004). "Microcrédit et financement de la microentreprise au Maghreb". *Thèse de doctorat, Sciences économiques, Université Paris 12.*

(29). Hausman, J. (2010). "Mobile phones in developing Countries". *World Telecommunication/ICT Indicators Database 2010, 1ère Edition.* Récupéré sur http://www.crei.cat/conferences/cornucopia/confpapers.

(30). Helms, B. (2006). "Access for All: Building Inclusive Financial Systems". *Washintong, DC, Banque Mondiale*, p. 170.

(31). Honohan, P. (2005). "Measuring Microfinance Access: Building on Existing Cross country Data". *Washington, DC, Banque Mondiale*(3606), p. 31.

(32). Johnson, A., & Victor, O. (2007). A note on Microfinance in Ghana, document de travail. (07/01), p. 18.

ISSN: 2658-8455
Volume 4, Issue 2-1 (2023), pp. 45-68.
© Authors: CC BY-NC-ND
IJAFAME
International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management & Economics

(33). Kelkar , G. D., & Rownok, J. (2004). "We Were in Fire, Now We Are In Water: Microcredit and Gender Relations in Rural Bangladesh ". *IFAD-UNIFEM, Gender Mainstreaming Program in Asia, New Delhi*. Récupéré sur http:\\www.ifad.org\english\operations\pi\bgd\documents\fire.pdf.

(34). Kumar, A., Mulkta, J., Loraine, R., & Konstantinos, T. (2007). "Measuring Financial Access ". *dans Barr, Michael S., Anjali Kumar et Robert E. Litan (dir.), Building Inclusive Financial Systems –A Framework for Financial Access*, pp. 7-32.

(35). Lafourcade, A., Jennifier, I., Mwangi, P., & Brown, M. (2005, avril). "Étude sur la portée et les performances financières des institutions de microfinance en Afrique". *MIX (Microfinance Information Exchange) et CGAP (Consultative Group to Assist the Poor)*, p. 131.

(36). Langevin, M. (2006). "La stratégie nationale d'inclusion financière péruvienne, Capacitation des clientèles vulnérables et exclusion du développement productif".

(37). Mayoux, L. (1998). "L'Empowerment des femmes contre la viabilité? Versun nouveau paradigme dans les programmes de microcrédit".

(38). Morduch, J. (1998). "Does Microfinance Really Help the Poor? New Evidence from Flagship Programs in Bangladesh". *Manuscrit non publié, Cambridge: Department of Economics and HIID, Harvard University*. Récupéré sur http://www.llvu.edu/projects/morduch/microfinance/index.htm1

(39). Morduch, J. (1999). "The Microfinance Promise ". *Journal of Economic Literature, XXXVII*, pp. 1569-1614.

(40). Morduch, J. (2002). "The Microfinance Promise", Journal of Economic Literature. In tiers-Monde. *Microfinance: petites sommes, grand effet?, tome 43*(172), pp. 879-881. Récupéré sur https://www.persee.fr/doc/tiers_1293-8882_2002_num_43_172_1658_t1_0879_0000_1.

(41). Morvant-Roux, S., & Servet , J. M. (2007, décembre). "De l'exclusion financière à l'inclusion par la micro finance". *Horizons bancaires*(334), pp. 55-70.

(42). Moureau, & Rivaud-Danset . (2004). "L'incertitude dans les théories économiques, La Découverte".

(43). Otero, M., & Rhyne, E. (1994). "The new world of micro enterprise finance: Building healthy financial institutions for the poor ". *West Hartford, CT: Kumarian* , pp. 94-104.

(44). Ramji, M. (s.d.). "Financial Inclusion in Gulbarga: Finding Usage in Access". *document de travail no 26, Institute for Financial Management and Research (IFMR), Centre for Micro Finance*, p. 37.

(45). S, S. (2004). "Transformation et ou échec des institutions de microfinance dans l'espace de l'Union économique monétaire ouest-africaine ". *Économie et Solidarités, vol. 35, n° 1-2*, pp. 29-64.

(46). Sangharé, M. (s.d.). "la microfinance : quels liens entre les modèles de financement des institutions et la qualité des services offerts aux clients ?". *Université de Toulouse*.

(47). Sarr, G. (Mars 2013). « Les enjeux de la société coopérative : évolution et perspectives ». *Revue de l'ERSUMA: Droit des affaires - Pratique professionnelle*.

(48). Sarr, N. F. (s.d.). "Impacts des microcrédits de l'Union des Mutuelles pour la Mobilisation de l'Épargne et le Crédit (UM-PAMECAS) sur les conditions économique

et sociale des femmes :Empowerment ou instrumentalisation". *Thèse, Doctorat ensociologie, Philosophiæ Doctor (Ph. D.).*

(49). SECK, N. (2017). "BIT Ton That Khai – BIT, Transition de l'Economie Informelle Vers l'Economie Formelle". *l'Expérience de la Coopérative des Tanneuses de Guédiawaye, Dakar – Sénégal.*

(50). UNCDF. (2006). "Building Inclusive Financial Sectors for Development". 184.

(51). Verbraeken, M., Moors, K., Heyde, G., & Opdebeeck, B. (2009).

(52). Verbraeken, M., Moors, K., Heyde, G., & Opdebeeck, B. (2009). "Voyage au pays de la Microfinance".

(53). Verbraeken, M., Moors, K., Heyde, G., & Opdebeeck, B. (2009). Voyage au pays de la Microfinance.

(54). Woller, G., Dunford, C., & Woodworth, W. (1999). "Where to microfinance". *International Journal of Economic Development, 1*.

(55). Zogning, F. (2021). "L'accompagnement de l'entrepreneuriat féminin dans les pays africains en développement". *Revue Organisations & territoires*, pp. 53-63.